

État d'information création : 23.05.11 actualisation : 24.04.2018

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par le CE / mai 2018
Approuvée par le CF /

But

Développer le RER neuchâtelois avec une liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et des développements d'offre en vue de mettre en oeuvre le principe « un canton, un espace ».

Priorité stratégique: Elevée

Objectifs spécifiques

- Rapprochement significatif des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel avec la construction d'une liaison directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel;
- Rapprochement des Régions entre elles et avec le Plateau suisse (RER neuchâtelois) ;
- Création d'une liaison ferroviaire entre Bôle et Corcelles pour continuer à desservir les gares de Corcelles-Peseux et des Deurres sur la ligne du Val-de-Travers après la mise en service de la nouvelle liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (et donc l'abandon de la ligne historique) ;
- Création de plusieurs nouvelles haltes pour mieux desservir le territoire ;
- Restructuration du réseau TP de rabattement de manière à ce que la création du RER ait un effet positif sur l'ensemble de la mobilité du canton;
- Augmentation significative de la part modale TP-MD à moyen et long termes;
- Effets bénéfiques sur l'urbanisation, l'environnement, l'économie et la société.

Priorités politiques A Accessibilité – reliaison

Ligne d'action A.2 Organiser et gérer la mobilité

Revois Conception directrice Projet de territoire p. 13 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: OFT

Canton: SCTR, SAT

Régions:

Communes: Toutes

Autres: Entreprises gestionnaires de l'infrastructure (CFF, TransN, CJ, BLS)

Pilotage: SCTR

Réalisation

immédiatement (-2018)

court terme (2018-22)

moyen terme (2022-26)

Permanente

Ligne d'action

générale

spécifique

Etat de coordination des

Coordination réglée

Coordination en cours

Information préalable

Mandats / Projets

M1-M2 P1 – P2 - P3 a, b, c

P3 d, e – P4

P5

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Réalisation d'une liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une halte de croisement dans le Val-de-Ruz dans le cadre du RER neuchâtelois afin de rénover la mobilité du canton et favoriser de manière significative et durable le développement des TP et de la MD et l'urbanisation vers l'intérieur et garantir un raccordement efficace de du canton de Neuchâtel avec le réseau suisse et européen (cf. Fiches A_21 et A_11) ;
2. Augmentation de la desserte : cadence au ¼ heure (principe) entre Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle (PRODES 2030) et à la ½ heure entre Neuchâtel - Gorgier / Neuchâtel – Le Landeron (PRODES 2025 avec l'ouverture du tunnel de Gléresse) ;
3. Réalisation et mise en valeur des gares RER et haltes suivantes dans le cadre de PRODES : Les Eplatures, Les Cornes-Morel, Malakoff, Cernier, Sugis, Perreux.
4. Amélioration des relations ferroviaires entre La Chaux-de-Fonds et Morteau (à la cadence à l'heure puis à terme à la demi-heure) ;

5. Prolongement du Littoral jusqu'à la Maladière de manière à renforcer l'accessibilité de la gare de Neuchâtel et donc de l'ensemble du RER depuis le centre de la ville et l'ouest de l'agglomération ;
6. Amélioration de l'offre sur la ligne Berne-Neuchâtel selon la croissance du trafic voyageurs (cf. PST – Fiche d'objet 7.1) ;
7. Afin de rendre le RER neuchâtelois bénéfique pour l'ensemble du canton et d'assurer le report modal vers les TP et la MD (cf. Fiche A_21), un rabattement efficace vers les gares et une connexion satisfaisante avec les liaisons TP régionales et les points et pôles d'intermodalité doivent être assurés (cf. Fiches A_23 et A_25).

Compétences du canton et des communes

Le canton:

- a déposé ses besoins dans le cadre de la CTSO à la Confédération en novembre 2014. Le canton est impliqué dans le processus d'évaluation de la Confédération;
- informe les communes de l'avancement du processus PRODES 2030;
- assure une vue globale multimodale conformément à la stratégie cantonale Mobilité 2030 ;
- prend toutes mesures utiles pour ne pas rendre la planification plus difficile (zones réservées, plans d'alignement, servitudes et conventions) ;
- développe le concept de RER neuchâtelois et sa mise en œuvre avec tous les partenaires concernés, et assure sa cohérence avec le RER Arc jurassien (Schéma des mobilités transfrontalières) et les liaisons avec les cantons voisins (cf. Fiche A_11).

Les communes :

- développent et réalisent les mesures prévues dans le cadre du Projet d'Agglomération sur les sites de gares, en collaboration avec le canton et l'instance responsable du PA, et prennent toutes mesures utiles dans les PAL pour exploiter le potentiel et valoriser les gares RER, et pour renforcer la coordination entre transport et urbanisation (cf. Fiches A_25 et U_22).

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

- M1. Le canton suit le processus d'évaluation piloté par la Confédération et est force de proposition (coordination réglée).
- M2. Le canton accompagne les études d'assainissement de la ligne historique faites par les CFF afin que seul le minimum nécessaire soit réalisé pour une exploitation sûre jusqu'en 2030 (coordination réglée).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- P1. Liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (projet de tracé établi, évaluation par les chambres fédérales en 2019; coordination réglée) ;
- P2. Réalisation et mise en valeur des gares et haltes du RER suivantes :
 - Halte de Cernier (coordination réglée, PRODES). En lien avec le projet P1.

Autres projets

- P3. Réalisation et mise en valeur des gares et haltes du RER suivantes :
 - a) Gare Les Eplatures (coordination réglée, PRODES)
 - b) Gare de la Fiaz (anciennement Morgarten) (coordination réglée, PA)
 - c) Gare de Perreux (coordination réglée, PRODES)
 - d) Halte Les Sugis (coordination en cours, PRODES)
 - e) Halte Les Cornes-Morel (coordination en cours, PRODES)
- P4. Remplacement de la gare du Reymond et réalisation d'une nouvelle halte sur la ligne du train régional Les Ponts-La Sagne-La Chaux-de-Fonds :
 - Halte MalaKoff (coordination en cours, PRODES)
- P5. Projets à long terme (>2040):
 - a) Vauseyon – Neuchâtel (augmentation de la capacité. Développement de l'offre ferroviaire nationale et RER par la 3ème voie) (information préalable)
 - b) Double voie entre Thielle et Marin-Epagnier (information préalable; coordination nécessaire avec le PDE Littoral Est, les zones dignes de protection et objets de protection d'importance nationale situés aux abords de la voie ferrée, y compris les réseaux écologiques nationaux (REN) ; cf. PST – Fiche d'objet 7.1). La réalisation est à examiner lors de l'élaboration d'une étape ultérieure de PRODES.
 - c) Halte de Monruz (information préalable ; cf. PA RUN 3 – priorité B)
 - d) Halte de La Léchère (information préalable ; coordination avec le PDE Val-de-Travers). (cf. dossier).

Interactions avec d'autres fiches

- R_11 Construire le Réseau Urbain Neuchâtelois
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- A_23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux
- A_25 Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport)
- U_11 Poursuivre une politique d'urbanisation durable

- U_12 Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans des pôles bien desservis en transports publics
- U_22 Développer les espaces urbains de l'Agglomération RUN

Autres indications

Références principales

- *Gare TransRUN de Cernier. Stratégie de développement* (Urbaplan 2008)
- *Projet d'Agglomération RUN* (RCN 2016)
- *Stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030 (2015)*
- *Plan sectoriel des Transports–Partie Infrastructure rail (OFT-ARE 2015)*

Indications pour le controlling et le monitoring

- Suivi de réalisation
- Efficacité des mesures réalisées

Dossier

Localisation Toutes les Régions

Problématique et enjeux

La création d'une ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est l'élément clef du RER neuchâtelois, validé en votation populaire en février 2016. La liaison performante entre l'agglomération des Montagnes et celle du Littoral s'inscrit dans une vision du développement territorial cohérente (cf. Projet de territoire ; Fiche U_11) et un concept global de mobilité TP à l'échelle du canton (cf. Fiches A_21 à A_23), bien relié au réseau ferroviaire suisse et européen (cf. Fiche A_11), et dans la stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030, laquelle repose sur 4 piliers de mobilité complémentaires entre eux.

La mise en place du RER neuchâtelois permettra notamment :

- d'améliorer l'accessibilité en TP à l'intérieur du canton et vers l'extérieur;
- de rapprocher les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle du Plateau par une nette amélioration des temps de parcours par transports publics.

La variante de la liaison directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds déposée auprès de l'OFT en novembre 2014, comprend un tunnel sous la montagne de Chaumont et le Val-de-Ruz avec portail dans le secteur des Portes-Rouges à Neuchâtel, une gare souterraine à Cernier et un tunnel sous le Mont-d'Amin, sortant vers le Bas-du-Reymond à La Chaux-de-Fonds pour se raccorder au tracé existant.

La gare de Cernier, lieu de croisement des trains, permettra le rabattement d'une partie des bus desservant le Val-de-Ruz et du TIM (P+R prévu).

L'adaptation du réseau bus de manière à favoriser le rabattement de tout le canton vers le RER, ainsi que la création de nouvelles gares, permettra à l'ensemble de la population de bénéficier de la mise en place du RER neuchâtelois.

La coordination transports – urbanisation est également assurée à travers de nombreuses mesures du PDC, visant à contenir les phénomènes de périurbanisation, à maîtriser l'étalement urbain et à encourager le développement et la qualité des centres urbains existants (cf. Fiches E_11 à E_13, A_23, A_25, U_11, U_12, U_15, U_21, U_22, U_31).

Prochaines démarches (mise en œuvre)

- Premier projet de message PRODES 2030-2035 par l'OFT courant 2017
- Finalisation du message par le Conseil fédéral courant 2018.
- Délibération des chambres fédérales et validation de PRODES 2030-35 courant 2019
- Mise en service du RER neuchâtelois à l'horizon 2030

Information sur l'état de coordination des projets

- P1 et P2 peuvent être considérés comme des grands projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT et dépendent de la position des chambres fédérales. L'évaluation de P3 sous cet angle reste à faire.
- P3 : Halte Sugis, Eplatures et Perreux seront évaluées en 2019 (décision du Parlement).
- Les Haltes Malakoff et Cornes-Morel ne pas intégrées dans le PRODES 2030/35.
- Lors de la consultation fédérale sur l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35, le CE a proposé de remplacer Les Sugis par La Léchère (pôle Couvet-Buttes). L'OFT ne s'est pas encore prononcé sur ce point.

Dans le cadre de l'examen préalable du PDC, la Confédération a communiqué qu'elle approuvera les principes et projets de la fiche A_22 sous réserve, dans l'attente de la décision des chambres fédérales. La fiche A_22 sera adaptée à l'aval.

Plan directeur cantonal

RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux

A 22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds

A 23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux

A 25 Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport)

Données de base

Mesures du PDC

- Ligne ferroviaire Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds : Existante / Construction
- Autre ligne ferroviaire régionale : Existante
- Construction (Corcelles – Bôle, Littorail) - Augmentation de la desserte
- Electrification
- Gare, halte
- Augmentation de capacité
- Parkings d'échanges d'importance cantonale : En suspens (non représenté)

- 01 Eplatures
- 02 Fiaz
- 03 Cornes Morel
- 04 Malakof (ligne La chaux-de-Fonds - Les Ponts-de-Martel)
- 05 Cernier
- 06 La Léchère
- 07 Les Sugis
- 08 Perreux
- 09 Monruz
- 10 Vauseyon
- 11 Marin-Epagnier

